



Inscription membre 2018

Remplir le formulaire au complet en lettres moulées

Nom _____ et _____

Adresse au lac _____ Orford
(no) (rue) (ville)

(code postal) (téléphone)

Courriel _____

Adresse postale si différente

(no) (rue) (ville)

(code postal) (téléphone)

J'ai pris connaissance de l'énoncé de mission et des objectifs de l'APRLB ainsi que de ses engagements (voir à la p. 2)

Signature _____

Date _____

Cotisation

Suite à une résolution de l'AGA du 10 juin 2012, le coût d'adhésion est :

- 1 ère personne : **20\$**
- 2^e personne à la même adresse : **10\$** (maximum 2 personnes par adresse)

1 – par la poste : Imprimer recto-verso (si possible) et faire parvenir le formulaire complété ainsi que votre paiement à :

APRLB a/s Geneviève Tellier, 153, Ch. du Tamia, Orford, QC J1X 6V2

Chèque à l'ordre de l'Association des propriétaires riverains du lac Bowker (APRLB)

2 - Par internet – formulaire d'adhésion envoyé à info@aprlb.org plus virement *Interac*

Destinataire : jane.jenson@umontreal.ca

Question de sécurité : quel est le nom de notre lac ?

Réponse : LacBowker

Engagement

La mission première de l'association est la conservation et l'amélioration de l'eau du lac dans une optique de développement durable.

En devenant membre de l'APRLB, je suis prêt à :

Préserver l'intégrité écologique du lac Bowker

- En respectant la réglementation municipale sur
 - les **installations septiques**
 - la **revégétalisation des rives**
 - les **engrais et les pesticides**
- En respectant la réglementation fédérale de **limite de vitesse** sur le lac ainsi que le **10 km/h dans la bande riveraine de 75 m**
- En pratiquant l'**éco-nautisme** (canot, kayak, etc.)
 - moteur : privilégier le moteur électrique;
 - moteur à essence : les 4 temps sont acceptés.

L'association n'accepte pas parmi ses membres les propriétaires d'embarcations à fort sillage (exemple : « *wakeboat* ») ainsi que les propriétaires de moteurs 2 temps.

Agir avec civisme en toutes circonstances

- En respectant les **règles de sécurité**
- En effectuant les **départs et arrivées de ski nautique ou autres activités de traîne** à l'extérieur de la bande de sécurité de 75 m
- En préservant la **quiétude du voisinage** dans toute activité.